



[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

1er mars 2023

Numéro 232

## L'égalité des droits pour l'espèce humaine

Les premières déclarations des Droits se réfèrent explicitement à l'Homme. Cependant, le vocable « Homme » ne désigne pas le sexe, mais l'espèce humaine universelle. Même s'il y est affirmé que les êtres humains, naissent « *libres et égaux en droit* », dans les faits et dans la vie quotidienne la différence de sexe continue à être différence de droits. La loi commune ne s'affranchit pas facilement de la culture, des préjugés déterminés, des normes patriarcales et des pratiques religieuses des cultes monothéistes. Cet héritage ancestral pèse sur les droits humains et sur l'émancipation des femmes. Perdue aussi, aujourd'hui, une domination sexiste, parfois assortie de violence, voire de féminicide.

Olympe de Gouges incarne la pionnière française du féminisme, auteur, notamment de la **Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne**, publiée en septembre 1791, inspirée de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Malheureusement elle a été guillotinée en novembre 1793 sur ordre de Robespierre. Elle défendait, notamment, la création de maternités, le droit au divorce - promulgué par décret le 20 septembre 1792, abrogé par la loi du 8 mai 1816 et rétablie par la loi du 24 juillet 1884. **Preuve que la laïcité est un combat permanent pour des principes humanistes.** Olympe de Gouges revendiquait aussi la libre recherche de paternité, la reconnaissance des enfants illégitimes.... Pour les femmes, elle exige aussi le droit d'entreprendre, de voter et celui d'être élue. À cet effet citons ici Nicolas de Condorcet et son essai sur le droit de vote paru en 1790 « **Sur l'admission des femmes au droit de cité** ». Pour lui l'inégalité des droits entre les sexes n'est pas naturelle mais résulte de l'éducation et du contexte. Condorcet revendique ainsi l'égalité des droits pour les femmes : « *Or, les droits des hommes résultent uniquement de ce qu'ils sont, des êtres sensibles susceptibles d'acquiescer des idées morales, et de raisonner sur ses idées ; ainsi, les femmes, ayant ces mêmes qualités ont nécessairement des droits égaux* ».

Célébrons durant toute l'année le 8 mars, celui de 1917 – de notre calendrier Julien correspondant au 23 février 1917 du calendrier russe grégorien – des femmes manifestant dans les rues de Petrograd, aujourd'hui Saint-Pétersbourg. Elles exigent le « **pain et la paix** » pour le retour de leurs maris partis au front. Soixante ans après la Révolution russe, le 8 mars 1977, l'organisation des Nations-Unies adopte une résolution incitant les États membres à en faire la "**Journée internationale de la femme**". Proposition à laquelle la France répond, cinq ans plus tard, en 1982, lorsque le gouvernement de François Mitterrand, sur demande du MLF (Mouvement de Libération des Femmes), institue officiellement le **8 mars comme Journée de la femme**.

La laïcité, que les DDEN revendiquent, montre le chemin de l'émancipation et de la liberté de conscience pour une égale liberté affranchie des dogmes et des préjugés sexistes de tous les membres de l'espèce humaine en exigeant l'égalité absolue de leurs droits.

Eddy KHALDI, 1<sup>er</sup> mars 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



## SOMMAIRE

+ Les RASED obtiennent du ministère une confirmation de leurs missions.

+ La taille des classes diminue dans les écoles primaires

+ Les « *petits coins* » dans les écoles, collèges, lycées ont de multiples usages et significations.

+ Les pistes entrevues pour favoriser la mixité sociale à l'École

+ « *Travailler en banlieue* », un kaléidoscope de métiers de l'Éducation.

+ Communiqué de presse de la préfecture de l'Hérault : « Dans l'Hérault, le gouvernement continue son action contre les séparatismes ».



# Les RASED obtiennent du ministère une confirmation de leurs missions

"Le ministère n'a pas en tête une destruction des RASED." Les réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté doivent poursuivre leurs missions, mais une réflexion sur les rôles spécifiques des enseignants spécialisés ADP et ADR (aides à "dominante pédagogique" ou "relationnelle", précédemment maîtres E et G, ndlr) doit être engagée. Ce sont les réponses que le collectif des RASED a obtenues à l'issue d'une audience au ministère le 18 janvier, et dont il vient de publier un compte-rendu.

Il fait valoir que les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED ont de nombreux sujets d'inquiétude et d'interrogation car leur environnement a changé avec la baisse "du nombre de places disponibles en CMPP, CMPE, SESSAD, IME, ITEP, etc.", tandis que le nombre d'enfants en situation de handicap inclus en classe ordinaire a vu leur nombre augmenter.

Le collectif souligne que handicap et grande difficulté scolaire sont trop souvent confondus augmentant de façon exponentielle le nombre de signalements à la MDPH. Les effectifs des enseignants spécialisés ont connu une "baisse considérable", 30 % en 20 ans pour les ADP et de 59 % pour les ADR. De plus les réseaux incomplets qui entraînent un recours à du personnel ressource qui n'est pas une aide directe aux élèves.

Le collectif fait aussi remonter les difficultés dues à la réforme des formations avec la mise en place en février 2017 du CAPPEI (*certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive*) qui a provoqué une baisse d'un quart de la durée de la formation. Le ministère fait valoir que "le CAPPEI est désormais accessible par la VAE, ce qui permet de reconnaître les compétences de certains professeurs. Il rappelle que le RASED n'intervient pas dans la champ du handicap mais bien dans celui de la grande difficulté scolaire".

La délégation comprenait les représentants de l'AFPEN (psychologues Éducation nationale), de la FNAME (maîtres E) et de la FNAREN (maîtres G) accompagnés des représentants de l'AGSAS (soutien au soutien) et des syndicats (SNUIPP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFT, CGT Educ'action).



# Participez à l'enquête fédérale : « Pause méridienne et restauration scolaire 2023 »

## Enquête DDEN

<https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDDEN>

### **La taille des classes diminue dans les écoles primaires**

"À la rentrée 2022, les classes de niveau préélémentaire (maternelle) des écoles publiques accueillent en moyenne 22 élèves, et celles de niveau élémentaire 21,1 élèves. Dans les écoles privées sous contrat, ces classes sont plus chargées, avec respectivement 24,9 et 24,5 élèves en moyenne" calcule la DEPP. Le service statistique de l'Éducation nationale explique que les dédoublements de CP, de CE1 et actuellement de GS de maternelle "n'ont pas retiré de moyens aux autres niveaux" ni aux écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire.

C'est ainsi qu'en petite section en REP+ et REP, l'effectif moyen était supérieur à 23 élèves par classe en 2015, il est actuellement un peu supérieur à 22. Hors éducation prioritaire, il est passé de près de 25 à un peu plus de 23. En CM2, il est passé en éducation prioritaire de plus de 23 à 21,6, hors éducation prioritaire de 24,4 à 23,6. Quant à la limitation à 24 élèves par classe en grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire, elle est "en cours de déploiement". Dans "les écoles publiques, 69 % de ces classes accueillait 24 élèves ou moins à la rentrée 2018 ; en 2022, cette proportion s'élève à 87 %".

En ce qui concerne les dédoublements en REP+, ils ont amené les effectifs moyens en GS à près de 15 élèves, en CP à 12,5 et en CE1 à 12,8. En REP, les effectifs moyens sont de 16,6 en grande section, de 12,6 en CP et 12,9 en CE1. Hors EP, ils sont de 22,6 élèves en GS, 21,2 en CP et 22,1 en CE1.

Le ministère fait encore valoir que dans les territoires ruraux, les écoles publiques ont perdu près de 13 % de leurs élèves de maternelle et 6,5 % de leurs élèves de niveau élémentaire, mais que le nombre de classes n'a diminué que de 5,8 % et de 2,2 %. "Dans les écoles publiques urbaines hors éducation prioritaire, il y a également moins d'élèves en 2022 qu'en 2015 (-4,4 %, préélémentaire et élémentaire confondus), et le nombre de classes est en légère hausse (+1,7 %), ce qui explique là aussi la réduction de leur taille."

La note d'information "À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré" :

<https://www.education.gouv.fr/la-rentree-2022-la-taille-des-classes-continue-de-diminuer-dans-le-premier-degre-344468>

## Les "petits coins" dans les écoles, collèges, lycées ont de multiples usages et significations

Les "**petits coins**" sont "le seul espace 'privé' dont disposent les jeunes dans l'établissement scolaire", constatent les auteur/autrices de "Les petits coins à l'école", un fort volume (296 pages) et une enquête sociologique, ethnologique, psychologique, voire psychanalytique sur cet "objet de recherche encore tabou, pas assez sérieux" dont les enjeux sont laissés "au regard médical et hygiéniste, compte tenu de ce que les enfants et les jeunes sont censés y faire". "En imaginant que les toilettes parviennent à ne plus être conçues comme la cinquième roue du carrosse de l'institution scolaire, le risque reste qu'elles soient réduites à ce minima d'évacuation des déchets." Les toilettes sont pourtant un lieu chargé de bien davantage de significations.

Premier constat, "l'introduction de la mixité à l'école a épargné (ce) lieu (...) érigé comme une zone évidente de non-mixité" et cette séparation "implique en creux, via l'interdit que cette séparation sous-tend, une sexualité forcément hétérosexuelle". Cette séparation est d'ailleurs parfois mise à mal. Au lycée (mais pas au collège), il arrive que les filles, pour éviter la file d'attente, aillent "envahir les toilettes des garçons, sans que ceux-ci s'en plaignent particulièrement (l'inverse n'est pas vrai)".

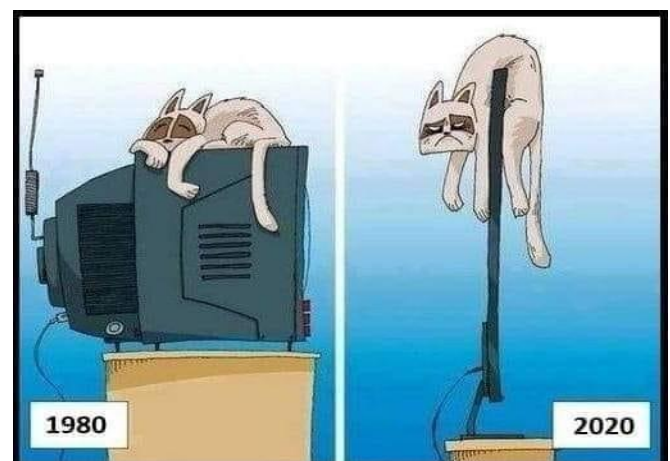
Autre constat, l'entrée à l'école maternelle signifie la fin des couches et du pot, et l'obligation de maîtriser ses sphincters. Les autrices de ce chapitre décrivent précisément les stratégies mises en œuvre par les enseignants pour gérer les passages aux toilettes, la répartition (ou l'absence de répartition) des tâches avec les ATSEM, et les difficultés générées par la crainte d'être accusé de pédophilie, notamment quand il s'agit de l'essuyage des fesses. D'ailleurs, les enfants font pipi, mais se retiennent de déféquer à l'école. "Faire caca à l'école, ça ne m'intéresse pas", déclare une petite fille. C'est une constante à tous les âges.

A l'école élémentaire, "parfois on va à sept dans les toilettes" raconte une élève, et quand la chercheuse lui demande pourquoi, "pour dire des secrets (...), des choses intimes (...) Comme je ne sais pas, moi, les garçons... »

Au collège, "la question des toilettes des élèves n'en finit pas de mettre en émoi l'ensemble de la communauté éducative". Dans l'établissement visé, la commission d'hygiène et de sécurité a dressé "un constat sans appel" de l'état des toilettes, de l'odeur "nauséabonde" qui y règne côté garçon, d'excréments au sol, d'un distributeur de savon cassé à coups de pied, du côté fille d'une toilette sans porte et cassé... Et pourtant, "malgré l'insalubrité des lieux, il existe des élèves pour fréquenter les toilettes de collège" et ce n'est pas seulement pour y assouvir leurs "besoins naturels", mais "pour se retrouver entre soi, à l'abri du regard des adultes", et faire des choses interdites ... comme téléphoner à ses parents !

Cette dimension des toilettes, "espace-temps privé" et "lieu de rencontres" se retrouve au lycée, mais sur un mode apaisé. On peut même y "rouler un joint", mais sans le fumer, pour ne pas laisser d'odeurs suspectes. C'est un espace réservé aux élèves qui échappe au contrôle des adultes. C'est aussi un marqueur de l'ordre scolaire fondé sur la séparation avec les enseignants : "Il y a un certain respect, quand on est dans la classe face au professeur. Il n'y a pas d'intimité. Ils sont à leur place, on est à notre place et voilà. Le fait d'aller en même temps aux toilettes avec les profs, là, l'intimité... , on entend ce que fait l'autre."

**Les 'petits coins' à l'école, Aymeric Brody, Gladys Chicharro, Lucette Colin, Pascale Garnier, Editions Erès, 296 p., 23 €**



Avant de croire ce que dit  
la presse, cherchez à  
savoir qui paie l'encre.



## Les pistes entrevues pour favoriser la mixité sociale à l'école

Alors que ses annonces sont attendues pour le 15 mars, Pap Ndiaye a fait part mercredi 22 février sur France Culture des pistes de travail pour agir sur la ségrégation sociale à l'école, indiquant que les études internationales convergent dans l'idée que **"favoriser la mixité, c'est améliorer les résultats du système dans son ensemble et en particulier des enfants les plus défavorisés"**.

Le ministre de l'Éducation nationale a déclaré qu'il existe différents leviers à utiliser *"en partenariat avec les collectivités"*, et que les rectorats pourront agir notamment *"par la sectorisation"*, mais également *"en créant des sections d'excellence dans les territoires homogènes par le bas, qui permettent de conserver une population scolaire qui sinon s'en irait"*. Ainsi, a été décidé que *"toutes les sections internationales seraient créées dans des collèges et des lycées défavorisés"*.

Autre élément, il s'agit de créer 200 *"binômes de collèges"* pour *"rapprocher les populations scolaires des deux établissements concernés"*, ce qui permettra comme à Paris avec les secteurs multi-collèges de mettre en relation deux *"collèges proches géographiquement, mais très contrastés socialement"*.

Enfin, Pap Ndiaye souhaite *"trouver un accord"* avec l'enseignement privé sous contrat pour qu'il *"participe de cet effort de mixité sociale et scolaire"*, par le biais d'un protocole qui *"augmentera la proportion de boursiers dans les établissements concernés"*, alors que ce taux est actuellement inférieur à 10%, ce qui est *"trop faible au regard de la composition sociale de nos effectifs scolaires"*.



## "Travailler en banlieue", un kaléidoscope de métiers pour l'éducation

"Dans une école d'un quartier d'habitat social de la banlieue parisienne, les difficultés et tensions se sont accrues pendant cinq ans : troubles et dégradations, arrêts maladie et départs répétés des enseignants, résultats calamiteux aux évaluations nationales, mécontentement grandissant des parents." C'est ce contexte difficile d'exercice du "travail en banlieue" que s'attache à décrire un numéro hors-série de la revue **Diversité** qui vient d'être mis en ligne.

**Régis Guyon**, son rédacteur en chef, souligne que "l'écart (grand) entre les ambitions affirmées et les moyens disponibles met parfois les professionnels (...) dans toute une série de contradictions, de dilemmes (...), s'agit-il pour eux de viser les mêmes objectifs ici qu'ailleurs, ou d'assumer le fait d'exercer ici un **autre métier** qu'ailleurs ?" D'autant qu'à côté des "métiers traditionnels", enseignants, éducateurs, assistants sociaux, etc., qui sont "revisités par une confrontation à des réalités nouvelles et inédites", la banlieue a aussi "inventé ses 'nouveaux' métiers, des régies de quartier aux médiateurs sociaux en passant par les métiers de l'ingénierie de la politique de la ville (délégués du préfet, chef de file des cités éducatives, chef de projet de développement social), sans parler des nouveaux entrepreneurs sociaux". Et, commente **Patrice Leclerc**, le maire de Gennevilliers, "en banlieue, il ne faudrait que des professionnels de vocation ! L'émerveillement devrait aussi être enseigné aux enfants des banlieues et aux professionnels, **apprendre à s'émerveiller** de ce qu'ils sont capables de faire et du monde dans lequel ils vivent."

### Les écouter patiemment

C'est que, souligne **Rachid Santaki** (écrivain, fondateur de La Dictée géante), "les jeunes



des banlieues sont fascinants, car ils ont leurs codes, leurs références, ils ont cette fulgurance et cette fragilité". « J'ai eu l'occasion d'intervenir avec la dictée auprès de jeunes et de mettre des mots sur leur émotion : pour eux, le fait de faire des fautes est une honte, une faute morale, alors je leur dis que ce n'est pas le cas et de retourner cela en un point de blocage identifié qu'on peut estomper."

Il faut les écouter, y compris et peut-être surtout lorsqu'ils se trompent, comme cette jeune Mélanie, 15 ans, qui "vivait dans une belle villa d'une banlieue chic de Lyon" et qu'a rencontrée **Céline Chantepy-Touil** (coordinatrice du DAPR, dispositif d'appui pour la prévention des risques liés aux radicalisations) après que sa mère a découvert ses préparatifs pour rejoindre l'Etat islamique en Syrie. Et cet exemple montre qu'il n'y a pas de portrait type, que "pour comprendre la logique de ces processus adolescents de radicalisation, il s'avère nécessaire de puiser dans les itinéraires biographiques de chacun d'entre eux", sans généralisation.

L'action peut aussi être collective, comme le raconte **Stéphanie Foselle**, professeure dans un collège de Vaulx-en-Velin où elle avait monté un dispositif d'accueil des jeunes

enseignants et où elle travaillait en géographie sur le quartier avec ses élèves de 6ème qui étaient dès lors en mesure d'organiser des "**balades urbaines**" pour ses nouveaux collègues : *"Les élèves éprouvent une réelle fierté à présenter, sans idéalisation, leur quartier avec leurs mots et évoquer leur quotidien avec un réalisme plein de sensibilité. En fin de balade, les élèves se réjouissent de discuter avec les enseignants et de répondre aux questions sur leur quartier. Les postures s'inversent pour les 'détenteurs du savoir'. Les enseignants se trouvent face à des élèves curieux, soucieux et à l'écoute."* Elle est certaine *"que cette forme de partage, voire presque d'acculturation, est positive autant pour les uns que pour les autres. En effet, enseigner en banlieue, à Vaulx-en-Velin, n'est pas comme enseigner ailleurs, et l'entrée dans le métier par le territoire est un levier positif. Voir derrière l'élève, un citoyen, un habitant du quartier permet de mieux saisir ses codes, ses rituels et son mode de vie."*

### **Accueillir les jeunes enseignants**

**Sylvain Broccolichi** et **Brigitte Larguèze** (U. de Lille et sociologue chargée d'étude) ont participé à la *"restauration d'une école sinistrée où les difficultés s'accroissaient depuis cinq ans"*. Pour eux, il est clair qu'il faut *"étayer les enseignants débutants des écoles à risques"*. Ils sont nommés *"sur les postes les plus précaires délaissés par leurs prédécesseurs"* et le risque est grand qu'en résulte *"une impuissance résolument démobilisatrice"*, s'ils restent livrés à eux-mêmes. En revanche, *"quand leurs aspirations sont assez vite étayées et stimulées par des échanges et coopérations avec des professionnels compétents, ils parviennent souvent à surmonter d'importantes difficultés initiales."*

Mais l'école n'est pas seule sur le territoire, les politiques publiques peuvent mettre en cause le travail qui y est réalisé. **Laurie Genet**,

doctorante qui travaille sur les "**cités éducatives**" souligne que leur organisation *"est à l'origine de tensions"* dans la mesure où elle contribue *"à l'invisibilisation des partenariats déjà en œuvre"*. *"À ce jour, les professionnels pivots présents au sein de territoires labellisés 'cité éducative' peinent à coexister et à collaborer avec les professionnels pivots antérieurement inscrits sur le territoire"*. Elle espère toutefois que *"le prolongement du financement des cités éducatives jusqu'en 2027 sera à l'origine d'une réorganisation des pratiques partenariales en profondeur au niveau du territoire"*.

### **Des discriminations sous évaluées**

Encore faut-il accepter de voir les problèmes qui se posent. Selon **Choukri Ben Ayed** (U. de Limoges) *"la situation de l'école en matière de discriminations (...) demeure relativement peu documentée"* dans la mesure où la recherche préfère raisonner *"en termes de classe et non de race"* : *"Si les sociologues de l'éducation travaillent peu la question raciale à l'école, c'est qu'ils considèrent le racisme comme extrinsèque à l'école"*, mais aussi en raison *"des nombreux obstacles méthodologiques et du caractère limitatif des sources disponibles. Néanmoins, différents indices issus des enquêtes disponibles prouvent que la discrimination scolaire est à l'œuvre (...) dans le cadre des pratiques d'orientation, de notation des élèves, du régime des sanctions, de sollicitations différenciées en classe, d'attitudes personnelles de certains enseignants, des équipes de direction, de l'administration scolaire, particulièrement dans la constitution des classes."*

Revue Diversité, Hors-série 17 (2023) Travailler en banlieue, en accès

libre : <https://publications-prairial.fr/diversite/index.php?id=112>



Paris, 17/02/2023

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **DANS L'HÉRAULT, LE GOUVERNEMENT POURSUIT SON ACTION CONTRE LES SÉPARATISMES**

Le 16 février, la préfecture de l'Hérault a procédé à la fermeture administrative en urgence d'un accueil collectif de mineurs hébergé au sein de l'institut Al Cham, un établissement religieux du quartier de la Mosson, à Montpellier.

Cette fermeture fait suite à un contrôle administratif inopiné, réalisé à la demande du préfet de l'Hérault, par la sous-commission départementale de sécurité à laquelle était associé le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la direction des services de l'éducation nationale de l'Hérault.

Lors de ce contrôle, il a été constaté que l'institut Al Cham recevait des mineurs dont certains étaient âgés de moins de 6 ans. La réglementation en la matière impose que les accueils collectifs de mineurs fassent l'objet d'une déclaration auprès du préfet et d'une demande d'autorisation lorsqu'il s'agit de mineurs de moins de 6 ans ce qui, en l'espèce, n'a pas été fait.

Par ailleurs, l'institut étant ouvert sans autorisation administrative, le préfet de l'Hérault a demandé au maire de Montpellier, M. Michaël DELAFOSSÉ, de fermer l'établissement, conformément à ses pouvoirs de police.

La protection des enfants est une priorité gouvernementale à laquelle le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est très attentif. L'instruction des jeunes doit se dérouler selon les lois en vigueur afin d'éviter qu'ils ne soient aux prises avec des enseignements séparatistes.

Depuis six ans, le Gouvernement très soucieux de préserver la cohésion nationale des séparatismes religieux ou politiques qui la menacent. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il s'est doté de nouveaux outils facilitant son action en la matière avec l'adoption, en août 2021, de la loi confortant le respect des principes de la République.

C'est la deuxième fois en quatre mois que les agents de l'État dans l'Hérault réalisent des actions contre le séparatisme islamique. En novembre dernier, le préfet de l'Hérault avait ordonné la fermeture d'établissements religieux dans le quartier Tournezy, à Montpellier. Ces derniers accueillaient des écoles coraniques illégales dispensant des cours d'apprentissage religieux à des enfants âgés de 6 à 15 ans. Ils recevaient également des publics mineurs de moins de six ans sans autorisation préfectorale. Une salle de prière illégale avait aussi été découverte.

La secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'intérieur et des Outre-mer, Sonia Backès, déclare : « Je félicite le préfet de l'Hérault, M. Hugues MOUTOUH, d'avoir pris la décision de fermer cet établissement qui recevait illégalement des publics mineurs. Cette action, au même titre que celles prises en fin d'année dernière dans le département, démontre la détermination du Gouvernement en matière de lutte contre les séparatismes ».

Elle précise : « Cette décision était d'autant plus nécessaire qu'elle concerne la protection d'enfants. Les germes du séparatisme se plantent dès le plus jeune âge. C'est le rôle de l'État de s'assurer que l'instruction des enfants soit préservée de pratiques d'endoctrinement véhiculant des valeurs contraires à la République. Sur ce sujet, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, et moi-même sommes pleinement mobilisés. Nous continuerons d'être intransigeants avec ceux qui défient ouvertement les valeurs et les lois de la République ».

#### **Directeur de la publication :**

Eddy KHALDI

#### **Rédactrice en chef :**

Martine DELDEM

#### **Mise en page rédactionnelle :**

Bernard RACANIÈRE

